



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE BENOÎT XVI
À S.E. M. MIQUEL ÀNGEL CANTURRI MONTANYA
NOUVEL AMBASSADEUR DE LA PRINCIPAUTÉ D'ANDORRE
PRÈS LE SAINT-SIÈGE**

*Salle Clémentine,
Jeudi 16 décembre 2010*

Monsieur l'Ambassadeur,

Je suis heureux de recevoir Votre Excellence et de l'accréditer en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Principauté d'Andorre près le Saint-Siège. Je vous remercie des paroles aimables que vous m'avez adressées et en retour, je souhaite transmettre par votre intermédiaire mes salutations cordiales aux deux Coprinces, l'Archevêque d'Urgell et le Président de la République française. A travers vous, je salue également le Gouvernement, les Autorités et la population andorranes.

La Principauté remontant à Charlemagne, est régie par le paréage. La Coseigneurie approuvée par le Saint-Siège en son temps, devenue Co-souveraineté, que vous avez évoquée dans votre discours, est l'heureux résultat d'une évolution historique prenant en compte les intérêts légitimes du peuple andorran et leur garantissant la souveraineté. Ce système original et unique en son genre permet à la population de vivre en paix, loin des conflits. Il est certain que la solution institutionnelle trouvée par votre pays ne peut pas être transposée ailleurs, mais néanmoins, il convient d'en tirer une leçon. L'harmonie est possible à l'intérieur des nations et entre les peuples. L'inventivité juridique et la bonne volonté permettent très souvent de résoudre de nombreux problèmes qui surgissent malheureusement entre les peuples, et elles favorisent la concorde internationale tant désirée.

Dans ce contexte, je désire souligner l'excellence des relations entre la Principauté et le Saint-Siège. Ces relations, qui se situent dans une continuité historique d'entente et d'appui - vous avez d'ailleurs signalé que le Saint-Siège a toujours soutenu Andorre lorsque sa souveraineté était en péril, se sont consolidées d'abord par l'établissement de relations diplomatiques - puis, il y a deux

ans, par la signature d'un accord bilatéral. Cet accord est le résultat et l'expression d'une collaboration saine et loyale entre l'Eglise et l'Etat, qui tous deux, à titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des personnes humaines. Hier comme aujourd'hui, les relations cordiales entre l'Eglise et Andorre servent ces mêmes personnes de manière plus efficace pour l'avantage de tous. Un tel accord est une pierre supplémentaire apportée à la consolidation des relations entre la Principauté et l'Eglise.

Dans les paroles que vous m'avez adressées, vous avez mentionné, Monsieur l'Ambassadeur, la récente évolution démographique de votre pays. Elle montre l'attrait que celui-ci exerce sur les jeunes générations. Il s'agit surtout de jeunes andorrans qui reviennent au pays. Par ailleurs, votre nation accueille aussi de nouvelles populations. Cette ouverture entraîne une nécessaire prise de conscience et une responsabilisation de la part des institutions et de chacun. En effet, l'harmonie sociale qui pourrait être déséquilibrée, est liée non seulement à un cadre législatif juste et adapté, mais aussi à la qualité morale de chaque citoyen car «la solidarité se présente sous deux aspects complémentaires: celui de principe social et celui de vertu morale» (*Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*, n.109).

La solidarité s'élève au rang de vertu sociale lorsqu'elle peut s'appuyer à la fois sur des structures de solidarité, mais aussi sur la détermination ferme et persévérante de chaque personne à travailler pour le bien commun, parce que tous nous sommes responsables de tous. La vertu morale, pour sa part, s'exprime à travers des décisions et des lois qui sont conformes aux principes éthiques. Ceux-ci consolident la démocratie et permettent aux andorrans de vivre selon les valeurs positives millénaires, imprégnées du christianisme, et de cultiver et préserver leur identité si marquée.

Pour susciter le sens durable de la solidarité, que je viens d'évoquer, l'éducation des jeunes est assurément la meilleure voie. Quel que soit son niveau de responsabilité, j'encourage chacun à faire preuve de créativité dans ce domaine, à investir les moyens nécessaires, et à semer généreusement pour le futur, dans le souci de lui donner les bases éthiques nécessaires. Avec l'éducation, il convient aussi d'apporter à la famille le soutien qu'elle mérite. Cellule de base de la société, la famille remplit sa mission lorsqu'elle est encouragée et promue par les pouvoirs publics comme premier lieu d'apprentissage de la vie en société. En accordant à tous les composants de la famille l'aide nécessaire, elle facilitera efficacement l'harmonie et la cohésion sociale. L'Eglise peut apporter une contribution positive à la consolidation de la famille, fragilisée par la culture contemporaine.

Lors de mon récent voyage apostolique à Barcelone, j'ai été heureux de voir la présence d'une belle délégation de votre pays. Ces fidèles de tous âges, mais particulièrement des jeunes, sont venus manifester leur attachement au Successeur de Pierre. Je voudrais les remercier pour cette présence chaleureuse et leur donner rendez-vous, sans vouloir abuser de votre entremise, aux très prochaines Journées Mondiales de la Jeunesse.

Je saisis l'occasion de cette rencontre, Monsieur l'Ambassadeur, pour saluer chaleureusement, par votre intermédiaire, votre Archevêque et ses collaborateurs, ainsi que l'ensemble des fidèles catholiques qui vivent dans votre pays. Qu'ils gardent le souci de témoigner du Christ et, de concert avec tous les andorrans, de bâtir une vie sociale où chacun puisse trouver les voies d'un épanouissement personnel et collectif! Ils témoigneront ainsi de la fécondité toujours actuelle de la Parole de Dieu.

Au moment où vous inaugurez votre noble mission de représentation auprès du Saint-Siège, je vous adresse, Monsieur l'Ambassadeur, mes vœux les meilleurs pour le bon accomplissement de votre mission. Soyez certain que vous trouverez toujours auprès de mes collaborateurs l'accueil et la compréhension dont vous pourrez avoir besoin. Le peuple d'Andorre a une vénération particulière pour la Vierge Marie, la *Virgen de Meritxell*, Patronne de la Co-Principauté dont la fête nationale se célèbre le 8 septembre, Solennité mariale. Je confie les autorités de votre pays et l'ensemble de sa population à sa protection maternelle. Sur Votre Excellence, sur sa famille et sur ses collaborateurs, ainsi que sur tout le peuple andorran et ses dirigeants, j'invoque de grand cœur l'abondance des Bénédictiones divines.

© Copyright 2010 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana